



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 1171-19-05  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1171-19**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le 9 avril 2019 le règlement de zonage numéro 1171-19;

ATTENDU QUE le présent règlement contient une ou des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

ATTENDU QUE la présente modification réglementaire a reçu une recommandation favorable de la du CCU;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte reçoit favorablement la demande citoyenne de modifier son règlement de zonage de façon à permettre l'entreposage extérieur dans la zone commerciale C-115;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 24 février 2026.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

**ARTICLE 1.**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

**ARTICLE 2.**

La grille des spécifications relative à la zone « C-115 » est modifiée en ajoutant de façon spécifique à la classe d'usages « C4 » (*Commerce Artériel*), une disposition particulière visant à autoriser l'entreposage extérieur, aux conditions prévues au présent règlement ainsi qu'aux normes afférentes;

Le tout tel que montré à l'annexe A-1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

---

Isabelle Poulin, mairesse

---

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Avis de motion :	2026-02-000	10 février 2026
Adoption du projet de règlement :	2026-02-000	10 février 2026
Assemblée publique de consultation :		24 février 2026
Adoption du second projet de règlement :	2026-03-000	10 mars 2026
Adoption du règlement :	2026-04-000	14 avril 2026
Entrée en vigueur :		



# MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

## Annexe A-1

N° de résolution  
ou annotation